

Urbanisme

Saint-Brieuc Armor
Agglomération

AUTORISATIONS
D'URBANISME
EN LIGNE

LETTRE
RECOMMANDÉE
eIDAS QUALIFIÉE
100% ÉLECTRONIQUE

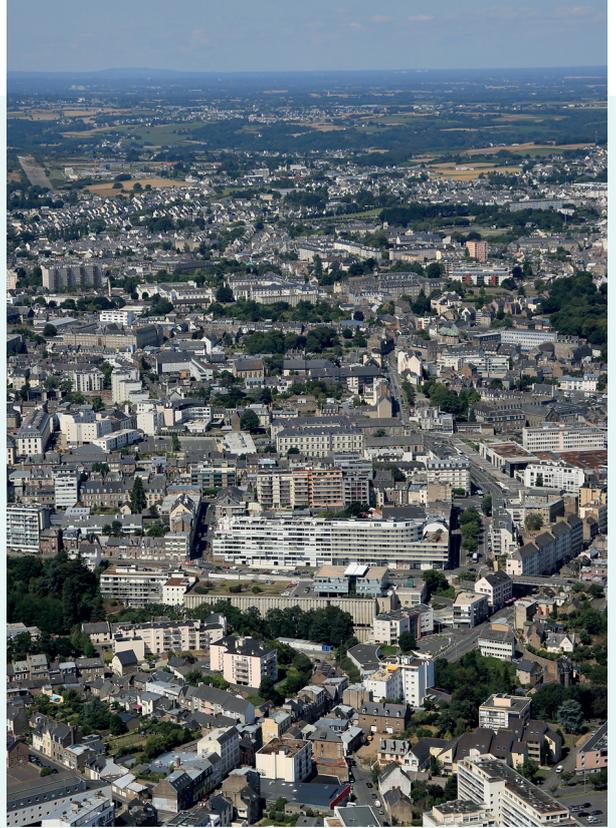


La terre, la mer, l'avenir en commun

    saintbrieuc-armor-agglo.bzh



Dans le cadre de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme applicable au 1^{er} janvier 2022, il est désormais possible de transmettre une demande dématérialisée par Lettre Recommandée Électronique (LRE) qualifiée eIDAS sur certaines communes de l'agglomération.



QU'EST QU'UNE LETTRE RECOMMANDÉE ÉLECTRONIQUE QUALIFIÉE eIDAS ?

La Lettre Recommandée électronique qualifiée eIDAS, est le strict équivalent numérique de la LRAR - Lettre Recommandée avec Accusé Réception reconnue par la loi française. Elle vous permet d'envoyer des documents qui doivent être légalement envoyés par lettre recommandée avec avis de réception (LRAR) ou équivalent.

La lettre recommandée électronique ou LRE est un système d'envoi de courrier dématérialisé qui permet également de disposer d'un accusé de réception lorsque le courrier est reçu.

Une LRE n'est pas directement envoyée à un destinataire ; elle est d'abord recueillie par le prestataire d'acheminement (AR24) qui la certifie (doublement), puis qui transmet une notification par e-mail au destinataire.

La LRE qualifiée eIDAS pour répondre aux autorisations d'urbanisme Les demandes d'actes qui peuvent être transmises par ce biais :

- DIA - Déclaration d'Intention d'Aliéner
- CU - Certificat d'Urbanisme
- PC - Permis de construire
- PA - Permis d'aménager
- DP - Déclaration préalable

Le délai d'instruction, hors majorations éventuelles, est d'un mois pour les Déclarations Préalables (DP) et les Certifications d'Urbanisme (CU) d'information ; de deux mois pour les Permis de Construire de maison individuelle (PC), les permis de démolir et les certificats d'urbanisme opérationnels ; de trois mois pour les permis de construire et les permis d'aménager et de quatre mois pour les autorisations de travaux sur les établissements recevant du public.

Nous vous invitons à contacter le service urbanisme de votre commune afin qu'il vous indique la procédure de dématérialisation retenue et qu'il vous communique l'adresse mail de dépôt.



Comment envoyer une LRE certifiée eIDAS via AR24 ?

Il suffit de créer un compte sur le site www.AR24.fr

AR24 est un service filiale de Docaposte Groupe (La poste). C'est un prestataire de services de confiance qualifié, spécialisé dans l'envoi de lettre recommandée électronique qualifié tel que prévu par le règlement « eIDAS ».

Pour envoyer une LRE eIDAS il est nécessaire de s'identifier via un certificat ou des codes remis par AR24.

Vous renseignez les informations du service urbanisme de votre commune :

Nom + Prénom + E-mail dédié

Puis vous renseignez les pièces jointes > Envoyer

Transmission et horodatage

La LRE est transmise dans les serveurs d'AR24 sécurisés et est horodatée.

Le service urbanisme de votre commune reçoit instantanément son avis de passage dans la boîte mail dédiée.

C'est cet avis de passage transmis par e-mail qui fait courir les délais légaux. Une preuve de première présentation horodatée est alors générée.

La réception

Le service urbanisme de votre commune a 15 jours pour cliquer sur le lien mis à disposition dans l'e-mail et s'identifier pour accuser réception de la LRE.

La preuve et le suivi des envois

Les preuves générées sont stockées pendant 10 ans sur des serveurs sécurisés, administrés par AR24 en France.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter le service urbanisme de votre commune



Preuve de dépôt et d'envoi



La preuve d'accusé réception, de refus ou de négligence est générée

CONTACTS

Binic-Etables-sur-mer	assistant.urbanisme@besurmer.fr	Saint-Brandan	urbanisme@mairie-saint-brandan.fr
La Méaugon	lameaugon@wanadoo.fr	Saint-Brieuc	droitdssols@saint-brieuc.fr
Lanfains	mairie.lanfains@wanadoo.fr	Saint-Carreuc	urba@saint-carreuc.fr
Lantic	lantic22@wanadoo.fr	Saint-Donan	accueil.st-donan@orange.fr
Plaintel	mairie@mairie-plaintel.fr	Saint-Gildas	mairie.saintgildas@wanadoo.fr
Plédran	urbanisme@pledran.bzh	Saint-Quay-Portrieux	urbanisme@saintquayportrieux.fr
Ploeuc-L'Hermitage	urbanisme@ploeuchhermitage.bzh	Trégueux	urbanisme@ville-tregueux.fr
Plourhan	mairie@plourhan.fr	Trémuson	urba.mairie.tremuson@orange.fr
Quintin	urbanisme@quintin.fr	Tréveneuc	etatcivil-urbanisme@treveneuc.fr
Saint-Bihy	mairie.stbihy@wanadoo.fr	Yffiniac	ads@ville-yffiniac.fr